

# COMMUNIQUE

## BURUNDI D'un accord politique à un accord de paix

Paris, le 29 avril 2002

La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et la Ligue burundaise des droits de l'Homme ITEKA tiennent à saluer la mise en place des institutions burundaises transitoires prévues par les accords de paix d'Arusha signés le 28 août 2000, à savoir, le gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat. Leur établissement concrétise les efforts nationaux et internationaux pour l'établissement d'un Etat de droit.

En ce sens, la FIDH et la Ligue ITEKA reconnaissent l'importance de l'engagement de l'Afrique du Sud qui, par l'envoi d'un contingent, protège ces institutions en attendant l'arrêt de la guerre et la mise en place d'une armée qui, comme l'indique l'accord de paix d'Arusha, « ne compte pas plus de 50% de membres appartenant à un groupe ethnique, compte tenu de la nécessité d'assurer l'équilibre ethnique et de prévenir les actes de génocide et les coups d'Etat ».

Néanmoins, la FIDH et la Ligue ITEKA demeurent fortement préoccupées par les entraves importantes au processus de normalisation démocratique du pays qui ternissent l'espoir d'une paix durable.

En effet, malgré l'appel lancé à maintes reprises par la communauté internationale et les tentatives de dialogue du gouvernement avec les rebelles, la perspective d'un cessez-le-feu envisagée par les accords d'Arusha ne semble pas prête à se réaliser. Bien au contraire, la recrudescence récente des affrontements entre l'armée burundaise et les rebelles notamment dans les provinces de Bujumbura rural, Makamba, Rutana, Ruyigi, Bubanza et sur les axes routiers maintient le pays dans un bain de violence et continue à provoquer le déplacement forcé de milliers de personnes.

Dans ce contexte de guerre civile, des violations massives des droits de l'homme comme les massacres de populations civiles, les exécutions arbitraires et les atteintes à l'intégrité physique notamment par des cas de torture, sont régulièrement observées dans le pays. Les libertés publiques sont également violées et les conditions de vie des populations ne cessent de se détériorer.

A l'aboutissement du long processus de négociations qui a donné naissance aux institutions transitoires, le médiateur Nelson Mandela laissait déjà entendre que la communauté internationale « ne devrait pas évidemment tourner le dos face à une situation qui nous a tant préoccupés pour arriver là où nous sommes aujourd'hui » au risque de perdre les acquis de ce même processus.

Il est en effet primordial que l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi ne constitue pas un simple accord politique mais un réel accord de paix. A défaut, le nouveau gouvernement risque d'être discrédité aux yeux de la population et les avancées sur le terrain de la démocratie risquent d'être remises en question du fait des nombreuses violations des droits de l'Homme, dues essentiellement à la guerre.

C'est pourquoi la FIDH et la Ligue ITEKA demandent aux autorités du Gouvernement de transition au même titre qu'aux groupes rebelles qui n'ont pas participé aux pourparlers d'Arusha de mettre tout en œuvre pour ouvrir des négociations et aboutir à un cessez-le-feu. Le gouvernement doit en outre s'engager pleinement dans le processus de transition démocratique en appliquant le contenu de l'accord d'Arusha, ce qui implique notamment le respect des instruments internationaux relatifs aux droits civils et politiques, et le jugement des auteurs des violations des droits de l'Homme.

Enfin, la FIDH et la Ligue ITEKA encouragent la communauté internationale à apporter son soutien politique et économique aux efforts démocratiques du pays et à permettre ainsi à la population de bénéficier d'une paix durable.